

Favoriser la mixité sociale

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRUCTURE

La Ville de Lille et ses communes associées accueillent chaque année des jeunes en service civique.

Affectés à des missions de lutte contre l'isolement, ils contribuent par leur investissement, à retisser du lien en allant aux devants des habitants.

Ils véhiculent ainsi les valeurs de solidarité, de proximité et participent au quotidien à améliorer leur bien-être.

Au-delà de l'action menée auprès des plus fragiles, elle souhaite en effet améliorer l'information et l'accessibilité des services rendus aux publics, sur des sujets très variés.

INTITULE DE LA MISSION : Favoriser la mixité sociale

Thématique : Solidarité

Nb de postes : 4

OBJECTIFS CITOYEN DE LA MISSION

- Acquérir une aisance relationnelle pour aller au contact des habitants
- Acquérir des capacités organisationnelles
- Devenir force de proposition pour mettre en place de nouvelles activités pour les habitants
- Acquérir des compétences dans le pilotage de projet

ACTIVITES

Les Maisons des Solidarités sont à la fois des lieux d'informations, de permanences, d'échanges, d'activités et d'accompagnement des citoyens dans leurs démarches participatives.

- Co-animation d'ateliers :(Cuisine, jardinage, composte, couture/tricot, défis déclics et zéros déchets, cosmétique, rencontre Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)
- Organisation du planning des activités
- Suivi des inscriptions sur les ateliers
- Co-animation de collectifs
- Mobilisation des habitants sur le terrain pour favoriser le hors les murs
- Participation à la réflexion des activités qui seront mises en place dans la nouvelle Maison des Solidarités (Mitterrie 2)

Lieu d'activité (si différent du siège social de la structure) et matériel mis à disposition

Le lieu de la mission est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ? oui (MDS Marais) non (MDS Mitterrie en attente de l'ouverture de la nouvelle structure Mitterrie 2 qui sera accessible au PMR mais pour laquelle nous n'avons pas de date précise pour le moment)

La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ? oui non

Date prévisionnelle de démarrage

1 octobre 2022

Durée de la mission et durée hebdomadaire de travail

9 mois
25H / semaine

PASS SANITAIRE

La structure d'accueil relève du champ de la [loi n° 2021-1040 du 5 août 2021](#) relative à la gestion de la crise sanitaire entraînant notamment la mise en œuvre, dans certains secteurs d'activités, d'un « passe sanitaire » ou d'une obligation de vaccination ? oui non
(Vous trouverez la liste des lieux et activités concernés dans la [FAQ](#) - Q1)

FORMATION DES VOLONTAIRES

Avec Unis cité ou la MRES, vous participez à des rassemblements avec d'autres volontaires pour échanger, débattre, partager sur des sujets de citoyenneté ou d'écologie et vous serez formés aux premiers secours par les sapeurs-pompiers qui vous feront passer le PSC1

ACCOMPAGNEMENT ET TUTORAT

Le volontaire est accompagné par un tuteur référent au sein de l'organisme d'accueil pour mener à bien sa mission. Le tuteur aide également le volontaire à réfléchir à son projet d'avenir à l'issue de son Service Civique et réalise son bilan nominatif. En parallèle, la Mission Locale vous accompagne de manière globale tout au long de votre volontariat (accès à la santé, logement, mobilité France ou Internationale, définition de l'orientation professionnelle, accès aux formations, recherche d'emploi, accompagnement à l'entrepreneuriat...)

CAPACITE D'INITIATIVE

Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission.
Oui notamment dans le cadre de la participation à la réflexion des activités qui seront mises en place dans la nouvelle Maison des Solidarités (Mitterrie 2)

Modalités de recrutement

① **Remplir le dossier de candidature** sur le site de la Mairie de Lille <https://www.lille.fr/> ou retirer le dossier papier à l'accueil de la Mission Locale (5 Bd du Maréchal Vaillant à Lille) ou sur le site de la Mairie de Lille.

② **Compléter le dossier de candidature** et joindre les pièces suivantes :

- Photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité ou de la carte de résident en cours de validité, pour les personnes de nationalité étrangère.
- Justificatif de domicile. En cas de logement chez un tiers, demander à cette personne de rédiger une attestation d'hébergement et joindre un justificatif de domicile au nom de cette personne.

③ **Prendre contact avec les conseillères Service Civique** servicesciviqueslille@reussir.asso.fr pour dépôt de la candidature

Indemnisation

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de **489,59 € par mois + 111,35 €** versés par l'organisme agréé, soit **600,94 € au total**.

Le volontaire peut percevoir en plus une bourse de **111,45 €** si : Il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ; ou si il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

EN CAS DE RECRUTEMENT, LES DOCUMENTS MENTIONNES CI-DESSOUS VOUS SERONT DEMANDÉS POUR L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT DE SERVICE CIVIQUE :

- RIB (au nom du jeune)
- Copie de la pièce d'identité recto/verso
- Copie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale (avec numéro de sécurité sociale lisible)
- Justificatif de domicile : exemple facture EDF, GDF, quittance de loyer (si pas au nom du jeune fournir en plus une attestation d'hébergement et copie CNI recto verso de l'hébergeur)
- Certificat médical d'aptitude au service civique
- Attestation de bourse universitaire le cas échéant (pour les étudiants, à partir de l'échelon 5)
- Attestation CAF si le jeune est bénéficiaire du RSA ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA
- Pour les mineurs : Autorisation parentale avec copie CNI recto verso du tuteur légal + copie du livret de famille (toutes les pages)

Pour information, le casier judiciaire doit être vierge pour s'engager au sein de la fonction publique.